

Other than statutory authority

Autorité autre que statutaire

Whereas

Attendu :

- (a) under Yukon's parliamentary system
- (i) the Commissioner selects to serve as Premier and appoints to the Executive Council whichever person is the leader of the party or coalition that has the confidence of the majority of the members of the Legislative Assembly, and
 - (ii) if that person is not already a member of the Legislative Assembly, they must seek election to the Legislative Assembly at an early opportunity,
- (b) the service of a Premier who is not a member of the Legislative Assembly warrants appropriate remuneration, and
- (c) although sufficient funds are duly appropriated, no enactment makes clear provision for the remuneration of such a person;

- a) qu'en vertu du système parlementaire du Yukon :
- (i) le commissaire en conseil exécutif choisit d'agir en qualité de premier ministre et de nommer au conseil exécutif la personne qui est le chef d'un parti ou d'une coalition qui bénéficie de la confiance de la majorité des députés de l'Assemblée législative,
 - (ii) si cette personne n'est pas déjà un député de l'Assemblée législative, elle doit tenter de se faire élire à l'Assemblée législative à la première occasion,
- b) que le travail d'un premier ministre qui n'est pas député de l'Assemblée législative justifie une rémunération appropriée,
- c) que même si les crédits sont régulièrement affectés, il n'existe aucun texte prévoyant clairement la rémunération d'une telle personne;

The Commissioner in Executive Council orders as follows

Le commissaire en conseil exécutif ordonne ce qui suit :

1. If at any time a person who is not a member of the Legislative Assembly becomes Premier, ex gratia payments in accordance with sections 2 and 3 may be made to the person.

1. Lorsqu'une personne qui n'est pas député de l'Assemblée législative devient premier ministre, des paiements à titre gracieux peuvent lui être accordés en conformité avec les articles 2 et 3.

2. The amount payable under this Order to a person, for each day on which the person is Premier but is not eligible for remuneration under the *Legislative Assembly Act*, is the amount determined by the formula

2. Pour chaque jour où la personne est premier ministre, mais qu'elle n'est pas admissible à une rémunération sous le régime de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le montant payable en vertu du présent décret est déterminé suivant la formule suivante :

A /365

A /365

where

où

A is the total of the amounts described in subsections 41(1) and 42(1) of that Act.

A est la somme des montants décrits aux paragraphes 41(1) et 42(2) de cette loi.

3. Payments under this Order may be made by the Legislative Assembly Office, out of funds appropriated for the remuneration of the Premier, and that Office may

3. Les paiements sous le régime du présent décret peuvent être effectués par le Bureau de l'Assemblée législative, à même les fonds affectés pour la rémunération du premier ministre. Le Bureau peut aussi établir la forme

O.I.C. 2011/76
Other than statutory authority

DÉCRET 2011/76
Autorité autre que statutaire

determine the form of the payments and the schedule according to which they are made.

des paiements et la fréquence à laquelle ils sont effectués.

Dated at Whitehorse, Yukon, this 7 June 2011.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 7 juin 2011.

Commissioner of Yukon

Commissaire du Yukon